

ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/43**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFAILI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM.....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET .....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS TROIS COMMISSIONS PERMANENTES**

Par délibération 2014/54 du 16 juin 2014, le conseil municipal a créé sept commissions municipales à caractère permanent. Pour chacune d'elles, des membres ont été désignés à hauteur de 6, 8, 10 ou 12 selon les commissions.

Par courrier reçu le 6 juin 2018, Madame Aurélie GOUTTENOIRE, conseillère municipale, pour des raisons personnelles, a donné sa démission de sa fonction de conseillère municipale. Cette démission entraîne de facto son retrait des commissions « Urbanisme-Voirie », « Développement durable » et « Patrimoine-Travaux ». Il est donc nécessaire de désigner un nouvel élu pour la remplacer dans ces trois commissions.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit respecter l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant. Le Maire étant président de droit, il ne fait pas partie des membres à désigner.

La désignation des membres des commissions municipales doit être effectuée au scrutin secret conformément à l'article L. 2121-21 du C.G.C.T., sauf si le conseil municipal a préalablement décidé, à l'unanimité, qu'il ne serait pas procédé au scrutin secret pour ces nominations.

Vu le code général des collectivités territoriales,

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de nouveaux membres dans les trois commissions permanentes où Madame Aurélie GOUTTENOIRE, démissionnaire, siégeait.

Après avoir voté à main levée en respectant le principe de la représentation proportionnelle, le conseil municipal, au 1<sup>er</sup> tour, a élu tour à tour pour les commissions :

- Urbanisme - Voirie : Françoise PERRIN (26 voix) ;
- Développement durable : Pierre DIAMANTIDIS (27 voix).
- Patrimoine - Travaux : Françoise TOUFAILI (26 voix) ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



**Tableaux des membres des commissions  
"Urbanisme - Voirie", "Développement durable"  
et "Patrimoine - Travaux"  
après désignations du 2 juillet 2018**

<b>Commission URBANISME - VOIRIE</b>	
<b>12 Membres + Bernard DEJEAN, Président</b>	
Marc BUTTY Vice-Président	Françoise PERRIN
Jean SKWIERCZYNSKI	Jean-Luc RUIZ
Guillaume SOUY	Annie EL ASSAD-GAUDRY
Isabelle AUGUSTE	Robert CHAPELLE
Guy MOLLARD	Roger OLIVERO
Pierre DIAMANTIDIS	Guy GAMONET

<b>Commission DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
<b>6 Membres + Bernard DEJEAN, Président</b>	
Guillaume SOUY Vice-Président	Pierre DIAMANTIDIS
Véronique GAZAN	Isabelle AUGUSTE
Jean SKWIERCZYNSKI	Véronique MUZIO

<b>Commission PATRIMONE - TRAVAUX</b>	
<b>12 Membres + Bernard DEJEAN, Président</b>	
Marc BUTTY Vice-Président	Françoise TOUFAILI
Jean SKWIERCZYNSKI	Jean-Luc RUIZ
Guillaume SOUY	Annie EL ASSAD-GAUDRY
Robert CHAPELLE	Véronique MUZIO
Guy MOLLARD	Catherine MORAND-BARON

ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/44**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFAILI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET .....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ESPACE MONTS D'OR**

Suite à une erreur d'imputation, les services de la direction générale des finances publiques ont annulé un titre (encaissement d'une caution) sur l'exercice 2017. Par conséquent, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 67 en prélevant 1 000 € sur le chapitre 011.

Chapitre 67	Augmentation de crédit	+ 1 000 €
Chapitre 011	Diminution de crédit	- 1 000 €

Vu le vote du budget primitif annexe 2018 EMO du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Espace Monts d'Or.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/45**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFALLI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM.....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET.....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL  
(Modificatif)**

Par délibération 2018/15 du 26 mars 2018, le conseil municipal a acté l'affectation du résultat 2017 du budget principal.

Par mail du 12 juin 2018, la trésorerie a signalé que cette délibération comportait une erreur de montant concernant le report sur la ligne 002. Au lieu des 534 797,57 € indiqués, il aurait fallu reporter 607 587,74 € au compte 002, soit une différence de 72 790,17 €.

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'affectation du résultat 2017 du budget principal.

Afin d'équilibrer le budget primitif 2018, il est proposé d'inscrire 72 790,17€ au compte 2111, soit un total de 3 143 555,66€ (compte de réserve).

Il est rappelé que le compte administratif 2017 élaboré à l'issue de l'exercice budgétaire fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture égal à 805 835,99 € et un excédent d'investissement de clôture égal à 273 032,75 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-5 et L.2311-6,

Vu l'avis de la commission finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°2018/15 du 26 mars 2018 ;
- constate, sur l'exercice budgétaire 2017, un excédent de fonctionnement de clôture égal à 805 835,99 € et un excédent d'investissement de clôture égal à 273 032,75 € ;
- reporte l'excédent d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », d'un montant de 6 768 705,08 € dans le budget primitif 2018 ;
- reporte un total de 534 797,57€ au compte 002, correspondant au résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement du budget primitif 2018 ;
- affecte 616 861,34 € au compte 1068, correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés (= compte de réserve) en section d'investissement du budget primitif 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/46**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFAILL.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET.....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SA ALLIADE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX**



La société anonyme Alliadé Habitat s'est portée acquéreur de 16 logements avec leurs 16 places de stationnements en sous-sol, dont 11 PLUS (Prêt locatif à usage social) et 5 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), dans un ensemble immobilier situé 3-5, boulevard de la République et réalisé par la S.C.C.V République (Floriot Immobilier – Les Loges d'Or).

Le coût de la construction des 16 logements PLUS et PLAI s'élève à 2 665 883,25 euros.

Conformément à la délibération de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, relative aux règles de financement du logement social, la participation communale doit s'élever à 35 €/m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLUS et PLAI.

La surface utile des 16 logements (6 T2, 8 T3, 1 T4 et 1 T5) est de 976,81 m<sup>2</sup>. Par conséquent, le montant de la subvention communale qu'il est proposé de verser à Alliadé Habitat sera de 34 187 € après arrondi demandé par Alliadé Habitat, dont 23 977 € pour les 11 PLUS et 10 210 € pour les 5 PLAI.

Ainsi, le financement pour la construction de ces 16 logements sociaux sera le suivant :

- Emprunt CDC PLUS Foncier DGALN 60 ans : ..... 503 005,00 euros
- Emprunt CDC PLUS DGALN 40 ans : ..... 628 500,00 euros
- Emprunt CDC PLAI Foncier DGALN 50 ans : ..... 214 204,00 euros
- Emprunt CDC PLAI DGALN 40 ans : ..... 381 787,00 euros
- Emprunt 1 % PAM Rhône : ..... 70 000,00 euros
- Emprunt 1 % PAM Rhône : ..... 140 000,00 euros
- Subvention Aides à la pierre : ..... 241 000,00 euros
- Subvention communale : ..... 34 187,00 euros
- Fonds propres : ..... 453 200,25 euros

Il est précisé que :

- la subvention communale de 34 187 € viendra en déduction du prélèvement SRU. Cette déduction interviendra en année N+2 par rapport au versement de la subvention,
- les crédits relatifs à cette subvention d'équipement seront ouverts au budget primitif 2019, au compte 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

Vu la délibération de la communauté urbaine de Lyon n°2006-3700 du 13 novembre 2006, relative aux règles de financement du logement social,

Vu le Contrat de Mixité Sociale (CMS) signée avec l'Etat le 21 juillet 2016 constituant le cadre d'une démarche partenariale, opérationnelle et concertée en vue d'atteindre à l'horizon 2025 les obligations légales liées aux objectifs pluriannuels de production de logements sociaux sur la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (3 contre), approuve le versement d'une subvention d'équipement de 34 187 € à la S.A. ALLIADE Habitat sur l'exercice budgétaire 2019, pour la construction de 11 logements PLUS et 5 logements PLAI.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/47**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.  
M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFALI.  
Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT.....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN  
Mme Geneviève BENSIAM....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX  
M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY  
M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS  
M. Xavier CHAMPAGNON...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN  
M. Guy GAMONET.....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON  
M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LE COMPTE DE LA SA D'HLM VILOGIA POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX 9-11 RUE LOUIS JUTTET (2<sup>ème</sup> correctif)**

Par délibération n°2017/49 du 9 octobre 2017, le conseil municipal accordait sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 1 458 361 euros que la société d'H.L.M VILOGIA a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Dans le tableau récapitulatif des prêts consentis par la CDC et transmis par la SA d'H.L.M. VILOGIA, la mention « sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % (DRL) » était erronée et rendait la délibération invalide. Une nouvelle délibération (n°2018/30) a alors été votée lors du conseil municipal du 4 juin 2018 pour supprimer ces termes.

Le 12 juin dernier, la CDC a de nouveau rejeté la délibération du conseil municipal au motif qu'il est toujours noté « révisabilité des taux d'intérêt... » alors que cela ne s'applique pas au mode DR choisi. Il convient donc de délibérer à nouveau sur cette garantie d'emprunts.

Il est rappelé que la S.A. d'H.L.M. VILOGIA était en cours d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 12 logements sociaux collectifs construits par la société KAUFMAN & BROAD, sis 9-11, rue Louis Juttet à Champagne au Mont d'Or. Par courrier en date du 23 mai 2017, cette société a sollicité la commune pour obtenir des garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'annuler la délibération n°2018/30 du 4 juin 2018 ;
- d'accorder sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 1 458 361 € que la S.A. d'H.L.M. VILOGIA a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. (Montant garanti par la commune = 218 754,15 €)

Ce montant global se décompose en quatre prêts destinés à financer l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 9 logements PLUS et 3 logements PLAI de l'opération « Cœur de Champagne ».

Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Type de prêt	Montant du prêt (en €)	Montant garanti (en €)	Durée période de préfinancement	Durée de la période d'amortissement	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux annuel de progressivité
PLUS	715 662	107 349,30	12 mois	40 ans	annuelle	taux Livret A(1) +0,60 %	0 %
PLUS FONCIER	355 628	53 344,20	12 mois	60 ans	annuelle	taux Livret A(1) +0,38 %	0 %
PLAI	250 291	37 543,65	12 mois	40 ans	annuelle	taux Livret A(1) -0,20 %	0 %
PLAI FONCIER	136 780	20 517,00	12 mois	60 ans	annuelle	taux Livret A(1) +0,38 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 458 361</b>	<b>218 754,15</b>					

Index : Livret A

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

(1) Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, la S.A. d'H.L.M VILOGIA, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune s'engage à se substituer à la S.A. d'H.L.M VILOGIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles au terme de cette période et si cette durée est égale ou supérieure à (12) douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur, la S.A. d'H.L.M VILOGIA, opte pour le paiement des intérêts de la période.

Il est également proposé au conseil municipal de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

Enfin, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou à son 1<sup>er</sup> adjoint à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

A titre d'information, le tableau du plan de financement des 12 logements sociaux figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (3 contre),

- annule la délibération n°2018/30 du 4 juin 2018 ;
- accorde sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 1 458 361 euros que la société HMF en Rhône-Alpes a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. (Montant garanti par la commune = 218 754,15 €) ;
- s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts ;
- autorise le maire ou à son 1<sup>er</sup> adjoint à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN





## CŒUR CHAMPAGNE - rue Juttet Champagne au Mont d'Or

9 PLUS et 3 PLAI

### PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE logements PLUS et PLAI

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	549 793,00	Subvention Etat/Métropole	171 000,00
Bâtiment	1 216 682,00	Subvention Commune	25 238,00
Honoraires	71 124,00	Emprunt CDC PLUS Travaux	715 662,00
		Emprunt CDC PLUS Foncier	355 628,00
		Emprunt CDC PLAI Travaux	250 291,00
		Emprunt CDC PLAI Foncier	136 780,00
			0,00
		Fonds propres	183 000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>1 837 599,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 837 599,00</b>

LYON, le 23 mai 2017

Romain ALBERT, Responsable Développement

**Vilogia**

Siège social - 74, rue Jean Jaurès - CS 10430 - 59664 Villeneuve d'Ascq - Cedex

Tél. Lille Métropole : 0811 886 886\* - Paris Métropole : 0811 881 881\* - Grand Est : 0811 886 886\* - Nantes Métropole : 0811 886 886\*  
Bordeaux Métropole : 0811 886 886\* - Lyon Métropole : 0811 886 866\* - Grand Sud : 0811 886 886\*

Service accession : Tél : 0811 880 123\* - E-Mail : accession@vilogia.fr

E-Mail : contact@vilogia.fr - www.vilogia.fr

ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/48**

Certifié exécutoire  
le 04 JUL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFALI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM.....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET.....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DU PARC DES  
CEDRES : ATTRIBUTION DES LOTS**

Par délibération n°2018/23 du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues pour chaque lot pour un montant estimatif global de 400 000 € HT ( phase DCE) et approuvé l'inscription aux budgets primitifs 2018 et 2019 du montant des travaux.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Vu l'avis d'appel à la concurrence publiée sur le profil acheteur e-marchespublics.com sous la référence 2018-06 en date du 4 mai 2018 sous le numéro 558898.

14 plis, lots confondus, ont été reçus à la date limite de remise des offres fixée au 15 juin 2018 à 12 heures. 4 plis au format papier (par courrier ou dépôt en mairie) et 10 plis dématérialisés (sur le site internet e-marchespublics.com).

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les offres sont apparues recevables.

L'architecte concepteur de l'opération, ESQUISSE URBAINE, a procédé aux analyses technique et financière des propositions pour chacun des lots.

A la suite de cette analyse, il a été décidé conformément à l'article 8.3 du règlement de consultation d'engager une négociation, réalisée par courriel, entre les meilleures offres.

Après négociation, le choix des entreprises a été établi comme suit :

Lot	Attributaire	Montant HT
01 : Paysage / mobilier / arrosage (hors options)	PARC ET SPORT 69680 CHASSIEU	279 991,50 €
02 : Eclairage public (hors options)	SOBECA 69480 ANSE	44 791,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- attribue les 2 lots du marché de travaux aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que les éventuels avenants ;
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont et seront inscrits sur les budgets primitifs 2018 et 2019 – compte 2313.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN





ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/49**

Certifié exécutoire  
le 04 JUL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFALI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET .....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : TRAVAUX DE RAVALEMENT DU CENTRE PAUL MORAND –  
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE  
DECLARATION PREALABLE**

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, le ravalement des façades du Centre Paul Morand est prévu au budget 2018 et programmé cet été. Les travaux envisagés consisteront en la reprise des enduits et de la peinture des façades et des huisseries.

Toutes les données techniques sont à présent réunies pour effectuer le dépôt d'une déclaration préalable présentant le projet de ravalement des façades de ce bâtiment.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-1 et suivants,

Considérant que les travaux prévus nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à déposer une déclaration préalable pour le ravalement des façades du Centre Paul Morand.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/50**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFAILI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN  
Mme Geneviève BENSIAM....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX  
M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY  
M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS  
M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN  
M. Guy GAMONET.....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON  
M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LA CESSION PAR LA SEMCODA DE  
6 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 1 BIS RUE LOUIS JUTTET**

Par courrier du 23 février 2018, la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) a sollicité l'avis de la commune sur le principe de la mise en vente d'un premier quota des 23 appartements dont elle est propriétaire depuis 1999 au 1 bis rue Louis Juttet.

L'offre de vente serait faite soit aux locataires en place, soit à des clients extérieurs pour les appartements venant à se libérer volontairement. Les locataires ne souhaitant pas se porter acquéreurs resteront maintenus dans l'intégralité de leurs droits actuels.

Le 21 mars 2018, un courrier d'attente du Maire informait la SEMCODA que sur le principe, la commune était favorable à ces cessions, dans la condition seulement qu'elles ne s'appliquent qu'à 5 ou 6 logements sur les 23 pour ne pas porter atteinte aux objectifs triennaux contractualisés avec l'Etat au titre du logement social (Loi SRU).

En application de l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, la Métropole de Lyon également sollicitée par la SEMCODA, par courrier du 4 juin dernier, demande au conseil municipal de se prononcer sur la cession de 6 logements. La commune a 2 mois, à partir de la réception du courrier du Président de la Métropole, pour émettre son avis. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

Dans la mesure où la loi ELAN (Evolution du logement et aménagement numérique) portera de 5 à 10 ans le maintien de ces logements dans les décomptes de logements sociaux de la commune, l'aliénation de 6 logements sociaux semble acceptable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les demandes formulées par la SEMCODA et la Métropole de Lyon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet, dans l'immédiat, un avis défavorable à la cession de 6 logements sis 1 bis rue Louis Juttet, patrimoine de la SEMCODA notamment au regard des objectifs à atteindre au titre de la loi SRU ;
- demande des informations complémentaires sur ce projet de cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/51**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFAILI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM.....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY .....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET .....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA COPROPRIETE DU 71 AVENUE DE LANESSAN AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Depuis le 7 mars 1960, la commune bénéficie d'une servitude de passage tous usages sur la copropriété des Cèdres située au 71, avenue de Lanessan (parcelle AH n°488). Ce droit s'exerce sur une bande de 8 mètres de largeur depuis la limite Est de la copropriété et permet d'accéder depuis l'avenue de Lanessan au parc des Cèdres.

Les copropriétaires ont interpellé la commune sur les nuisances subies quotidiennement sur leur propriété du fait de divagations et squattages de personnes extérieures à la copropriété dans leurs parties communes (descente de sous-sol notamment).

Le bruit et le sentiment d'insécurité vécus par les résidents ont conduit les copropriétaires à demander à la commune la possibilité de se clore de manière à limiter les intrusions.

La commune a émis un avis favorable au projet de clôture qui sera formalisée administrativement par une déclaration préalable des copropriétaires.

Le maintien d'un passage piétonnier entre l'avenue de Lanessan et le parc des Cèdres répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a toutefois été demandé dans le cadre des discussions (cf. plan annexé).

Considérant que la pose d'une clôture par la copropriété induit la modification de la servitude prévue dans l'acte de vente par Monsieur PIENOZ à la commune de Champagne au Mont d'Or, reçu par Maître PRALUS notaire à Saint Cyr au Mont d'Or le 7 mars 1960 et publié au premier bureau des Hypothèques de Lyon le 22 mars 1961 volume n°28/3 n°10,

Considérant que la modification consiste à diminuer l'emprise de la servitude de 8 m à une emprise comprise entre 1,40m et 1,50 m,

Considérant que la diminution d'emprise induit de fait une restriction du droit de passage,

Vu les articles 2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment les articles 637 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la modification de la servitude de passage dont la commune est bénéficiaire sur la parcelle AH n°488,
- autorise le maire à signer l'acte notarié afférent à la modification de la dite servitude de passage et tout document se rapportant à cette affaire,
- précise que les frais relatifs à l'acte notarié seront intégralement pris en charge par la copropriété du 71, avenue de Lanessan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN





S.A.R.L. Cabinet GILLOT

Géomètre-Expert D.P.L.G.

93, Rue Pierre Auguste ROIRET

ZA des Tourrales

69290 CRAPONNE

Tél:04.78.57.08.67 - Fax:04.78.44.89.92

gillot@geometre-expert.fr - http://www.gillot-geometre-craponne-69.com

Détenteur des archives TOUVERON, LOPEZ, CHARMET, BIEDERMANN... depuis 1884



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

71 avenue de Lanessan

COPROPRIETE "Les Cèdres"

Numérisation du 14/12/17

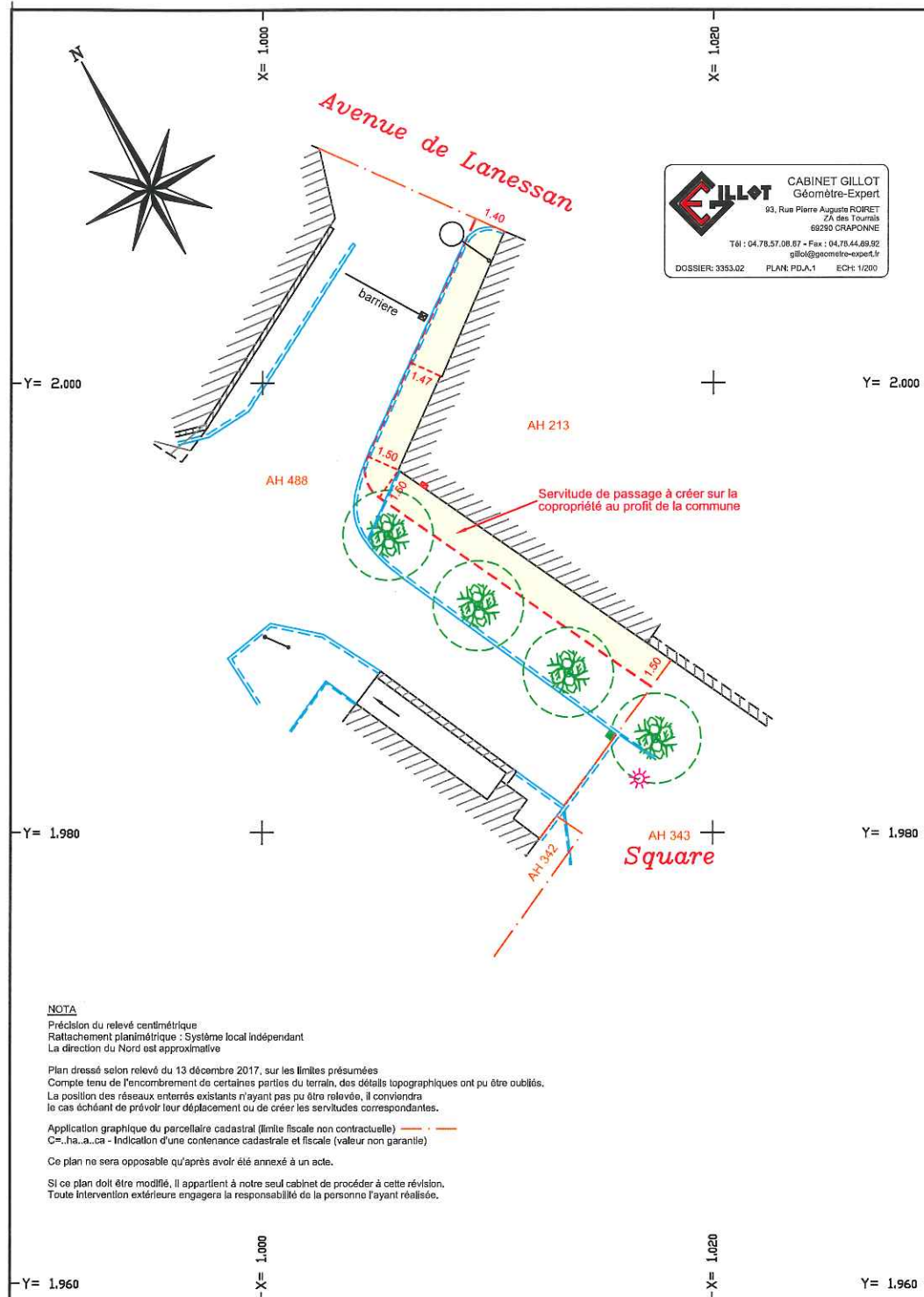
PLAN DE SERVITUDE

SECTION : AH

PARCELLES : 342 et 488

CONTENANCE CADASTRALE : 25a 98ca

REFERENCE DOSSIER	DATE	ETABLI PAR	MODIFICATIONS
ANNEE	CLIENT	13/12/17	RP
2017.167	3353.02		Première Version
INDICE			
PD.A.1			
ECHELLE			
1/200			



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/52**

Certifié exécutoire  
le 04 JUIL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFAILI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM.....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET .....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOËL**



La Commune a organisé pour la 1<sup>ère</sup> fois son marché de Noël en décembre 2002. A l'époque, il était organisé sous plusieurs barnums. En 2009, la commune a acquis 20 chalets en bois d'occasion pour remplacer les barnums. Aujourd'hui, ces chalets devenant vétustes et impliquant de nombreuses manipulations de montage et démontage, la municipalité a décidé de les changer en privilégiant la location de structures type chapiteau.

Pour tenir compte de ces changements et fixer réglementairement les modalités d'inscription, de déroulement et de sécurité à respecter durant ce marché, il est nécessaire d'établir un nouveau règlement intérieur pour le marché de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), approuve le nouveau règlement intérieur du marché de Noël.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



ARRONDISSEMENT DE LYON  
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02/07/2018  
N°2018/53**

Certifié exécutoire  
le 04 JUL. 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre Paul Morand, sous la présidence de Bernard DEJEAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés : 27 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 26 juin 2018

Secrétaire désigné : Véronique MUZIO

Date d'affichage du compte-rendu de cette séance : 5 juillet 2018

**PRESENTS** : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, Mme Véronique GAZAN, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.

M. Pierre DIAMANTIDIS, Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Isabelle AUGUSTE, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFALI.

Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO, Mme Florence MARTIN, Mme Véronique MUZIO.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Luc HYVERT .....**pouvoir à** ...Mme Françoise PERRIN

Mme Geneviève BENSIAM.....**pouvoir à** ...Mme Josette DUCREUX

M. Guillaume SOUY.....**pouvoir à** ...M. Marc BUTTY

M. Robert CHAPELLE .....**pouvoir à** ...Mme Michelle VAUQUOIS

M. Xavier CHAMPAGNON ...**pouvoir à** ...M. Bernard DEJEAN

M. Guy GAMONET .....**pouvoir à** ...Mme C. MORAND-BARON

M. Guy MOLLARD, M. Didier FABRE.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'agent administratif en charge du poste des finances a demandé sa mutation externe et a quitté les effectifs de la commune le 12 juin dernier. Il est donc nécessaire de le remplacer. Pour ce faire, un appel à candidature a été lancé. A la suite de différents entretiens, un nouvel agent a été recruté. Ce dernier est titulaire du grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et prendra ses fonctions-en septembre 2018.

Par conséquent, pour le recruter, il est indispensable de créer le grade correspondant.

Par ailleurs, un agent, lauréat de l'examen professionnel de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe depuis janvier 2017, a la possibilité d'être promu au grade supérieur par promotion interne. Le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe n'étant pas vacant au tableau des effectifs, il envisagé de le créer.

Concernant cette création, la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de gestion a été consultée et cette dernière doit se prononcer sur ce dossier fin juin 2018.

Enfin, il est nécessaire de créer pour le bon fonctionnement du service enfance jeunesse un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>) et un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. En parallèle, un des postes d'adjoint d'animation à temps non complet (31,5/35<sup>ème</sup>) et un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) vacants au tableau des effectifs, seront supprimés.

Le Comité Technique (CT) a été consulté à ce sujet et a émis un avis favorable en date du 25 juin 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Conformément aux articles 34 et 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et ne peuvent être supprimés qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la consultation de la CAP et dans l'attente de son avis,

Vu l'avis favorable du CT du 25 juin 2018 relatif aux suppressions de postes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, le tableau des effectifs en créant :

- 1 grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, sous réserve de l'avis de la CAP ;
- 1 grade d'adjoint d'animation à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>) ;
- 1 grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe ;

et en supprimant :

- 1 grade d'adjoint d'animation à temps non complet (31,5/35ème) ;
- 1 grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard DEJEAN



N°  
d'ordre

Objet de la délibération

- 2018/43 Désignation d'un nouveau membre dans 3 commissions permanentes
- 2018/44 Décision modificative n°1 – Budget Espace Monts d'Or
- 2018/45 Affectation du résultat 2017 du budget principal (modificatif)
- 2018/46 Versement d'une subvention d'équipement à la SA HLM Alliade Habitat pour la construction de 16 logements sociaux sis 3-5 boulevard de la République
- 2018/47 Garantie d'Emprunts pour le compte de la SA d'H.L.M. VILOGIA pour la construction de 12 logements sociaux 9-11 rue Louis Juttet (2ème Correctif)
- 2018/48 Marché de travaux - Aménagement du parc des Cèdres : attribution des lots
- 2018/49 Travaux de ravalement des façades du Centre Paul Morand – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable
- 2018/50 Avis de la commune sur la cession par la SEMCODA de 6 logements sociaux sis 1 bis rue Louis Juttet
- 2018/51 Modification de la servitude de passage sur la copropriété 71 avenue de Lanessan au profit de la commune
- 2018/52 Modification du règlement intérieur du marché de Noël
- 2018/53 Modification du tableau des effectifs

Et ont signé les membres présents,

Nom Prénom	Emargement	Nom Prénom	Emargement
DEJEAN Bernard		MOLLARD Guy	absent
BUTTY Marc		ARLABOSSE Gilbert	
DUCREUX Josette		PERRIN Françoise	
HYVERT Jean-Luc		CHAPELLE Robert	
BENSIAM Geneviève		RUIZ Jean-Luc	
SOUY Guillaume		AUGUSTE Isabelle	
GAZAN Véronique		EL ASSAD-GAUDRY Annie	
SKWIERCZYNSKI Jean		CHAMPAGNON Xavier	
VAUQUOIS Michelle		MAJEUR Gilles	
DIAMANTIDIS Pierre		MONTREDON Carine	
BOISSET-LEMERY Andrée		RYON Virginie	

Nom Prénom	Emargement	Nom Prénom	Emargement
GAMONET Guy		FABRE Didier	absent
MORAND-BARON Catherine		MUZIO Véronique	<u>oui</u>
OLIVERO Roger		TOUFAILI Françoise	
MARTIN Florence			